

Commission « Société, environnement et qualité de vie »  
Rapporteurs : David CABEDOCE et Ronan LE GUEN

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Le schéma régional biomasse, un cadre stratégique ambitieux pour développer la mobilisation de la biomasse en Bretagne »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La biomasse représente l'ensemble des matières organiques, d'origine végétale ou animale. Elle est toujours composée de carbone, sa production est liée à la photosynthèse. Ses potentiels de développement représentent des opportunités de développement économique pour les territoires bretons.

Le Schéma régional biomasse s'intéresse à toutes les ressources potentiellement disponibles : forêt, bois et assimilés comme les haies, cultures et cultures intermédiaires, déchets et résidus de l'industrie, effluents d'élevage, déchets ménagers et assimilés, déchets des collectivités... Il détermine les orientations et actions à mettre en œuvre à l'échelle régionale ou infrarégionale pour favoriser le développement des filières de production et de valorisation de la biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique, en veillant au respect de la multifonctionnalité des espaces naturels, de la hiérarchisation des usages, du respect des enjeux environnementaux, de l'exploitation raisonnée de la ressource et de l'intérêt économique des différents secteurs.

Après deux années d'élaboration en lien avec les professionnels détenteurs et collecteurs, cette première version présente la synthèse des gisements, des potentiels de mobilisation à l'horizon 2030 par ressources et les recommandations d'actions pour permettre le développement des énergies renouvelables à partir de la biomasse. Le contenu du Schéma régional biomasse présente deux volets :

- un rapport d'état des lieux et d'analyse de la situation bretonne de la production, de la mobilisation et de la consommation de biomasse, ainsi que des politiques publiques qui y sont liées ;
- un document d'orientations qui détermine des objectifs quantitatifs de développement et de mobilisation ainsi que des actions pour mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques et les mesures sectorielles d'accompagnement.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER soutient l'action du Conseil régional dans son rôle de chef de file sur la transition énergétique et climatique et à ce titre ne peut que souscrire à la création d'un cadre stratégique ambitieux pour développer l'utilisation de la biomasse en Bretagne.

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre ce travail sur la connaissance des gisements de biomasse, sur le développement de sa valorisation et de ses usages au vu des quantités de déchets produites. Il partage l'idée que la connaissance des gisements de ressources est un préalable à l'élaboration d'un schéma régional cohérent.

Le CESER soutient également l'approche du Conseil régional qui propose une hiérarchisation des usages et des multiples modes de valorisation tout en limitant les transports de la matière. Cela va dans le sens des préconisations du CESER dans son rapport « *Les déchets en Bretagne : vers un cercle vertueux* » (2015). La gestion maîtrisée de la biomasse est en effet un enjeu majeur pour une région qui, avec des sols riches en matière organique, possède une diversité de situations qui impactent la fertilisation des sols, la biodiversité et les paysages, l'émission de gaz à effets de serre et la qualité de l'air.

Le CESER soutient la volonté du Conseil régional de rechercher la cohérence entre les politiques publiques, les initiatives territoriales et les initiatives portées par les filières professionnelles afin de bâtir des orientations et des recommandations qui serviront de base aux actions et décisions relatives à la valorisation énergétique de la biomasse. Le CESER note avec intérêt que plusieurs planifications en cours d'élaboration comportent des parties relatives à la biomasse : Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRGPD), Plan régional forêt bois, SRADDET et le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) ainsi que d'autres actions publiques régionales confortant ainsi la transversalité de cette réflexion.

Le CESER se félicite également du travail réalisé sur l'état des lieux et les potentiels de mobilisation au vu des enjeux de chaque ressource (agricole, forestière, biodéchets) et sur les propositions de volumes qu'il serait raisonnable de mobiliser à des fins énergétiques sans risque de déstabiliser les filières existantes. Le CESER avait, dans ses avis précédents, encouragé le Conseil régional à accélérer son action en faveur du développement des énergies renouvelables électriques et thermiques en Bretagne. Il ne peut que se féliciter de l'élaboration de ce schéma tout en notant que les chiffres des objectifs de mobilisation sont basés sur des valeurs calculées en fonction des connaissances actuelles et que les résultats attendus dépendront du développement des marchés des énergies renouvelables accompagné par des politiques publiques.

Le CESER soutient la volonté du Conseil régional de continuer à approfondir les connaissances dans un secteur qui semble manquer pour le moment de données précises sur la biomasse, ses usages et l'impact de son exploitation à des fins énergétiques.

Il encourage le Conseil régional à promouvoir la valorisation énergétique de la biomasse sur un territoire historiquement importateur net d'énergie. Il approuve la volonté de développer la méthanisation en recherchant un modèle économique durable. Il conviendra également de tenir compte des aspects locaux, des enjeux environnementaux et des populations afin que ces projets se développent d'une façon structurée, durable et acceptable. Le CESER insiste en particulier sur un nécessaire développement maîtrisé de la méthanisation qui préserve les cultures vivrières, le taux de matière organique des sols, les écosystèmes et la biodiversité.

Concernant le bocage, le CESER apprécie que celui-ci soit intégré dans le Schéma régional biomasse et souligne son effet bénéfique sur de multiples facteurs de qualité environnementale. Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre sa politique en faveur de la restauration du bocage.

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de continuer à soutenir les technologies matures, mais également les projets innovants en matière de valorisation de la biomasse, tant au niveau qualitatif que quantitatif. Il attire en particulier son attention sur les enjeux de santé publique liés à la biomasse et à son utilisation, d'où l'importance de bien articuler le Schéma régional biomasse au Plan régional santé environnement (PRSE) copiloté par l'ARS, l'Etat en région et le Conseil régional (ex : qualité de l'air, de l'eau, des sols, etc.).

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la prise en compte du Schéma régional de la biomasse dans le cadre des travaux de la Conférence sur la transition énergétique pour la révision du Schéma régional, climat, air, énergie (SRCAE) ;
- la mise en œuvre opérationnelle et partenariale du Schéma régional de la biomasse ;
- l'atteinte des objectifs environnementaux.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

### Le schéma régional biomasse, un cadre stratégique ambitieux pour développer la mobilisation de la Biomasse en Bretagne

Nombre de votants : 89

Ont voté pour l'avis du CESER : 89

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Marie-Françoise LE HENANF (FCPE), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Mireille MASSOT (UNAASS), Michel LE DIREACH (Par accord CPAM-CAF-MSA), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Henri DAUCE Confédération paysanne de l'Ouest

Nous souscrivons globalement à l'avis du CESER, sur le schéma régional biomasse, tout en souhaitant formuler quelques remarques.

Tout d'abord, il y a dans ce schéma un objectif indiscutable en soi, à savoir développer la production d'énergie renouvelable à partir d'un potentiel de matière carbonée issu de la biomasse brute ou transformée et partiellement inutilisée. Nous souscrivons bien entendu à cette ambition.

Ensuite, il paraît important de souligner que le schéma régional biomasse qui sera soumis à consultation publique illustre parfaitement les difficultés d'une approche transversale concernant un sujet aux connexions multiples. Cette approche est pourtant indispensable à la crédibilité d'une démarche de type Breizh COP, telle qu'initiée par le Conseil régional.

Cette démarche transversale est rendue d'autant plus difficile, et c'est un des constats majeurs de ce schéma, qu'il y a un besoin important de connaissance tant sur la ressource et sa mobilisation potentielle, que sur les conséquences environnementales d'un développement de l'usage de la biomasse à des fins énergétiques. Cette amélioration des connaissances couplée à une hiérarchisation des usages telle qu'énoncée dans le schéma régional constitue un préalable nécessaire à un développement d'une production d'énergie renouvelable compatible avec les enjeux de la Breizh COP.

Il s'agit alors aujourd'hui, selon nous, de bien identifier les garde fous à mettre en place pour éviter l'apparition d'effets pervers qui mettraient à mal la cohérence de la politique régionale et la crédibilité de la démarche. Quelques exemples sur la méthanisation et le bocage, deux maillons essentiels du schéma permettent de situer les enjeux.

Ainsi, sur la méthanisation « Le CESER insiste en particulier sur un nécessaire développement maîtrisé de la méthanisation qui préserve les cultures vivrières, le taux de matière organique des sols, les écosystèmes et la biodiversité. ». C'est à notre avis un cadre incontournable.

Le taux de matière organique des sols est en effet un élément essentiel de leur fertilité, de leur capacité à stocker l'eau de pluie, à la filtrer. La possibilité d'utiliser les sols pour en faire des puits de carbone est aussi une des voies prometteuses pour lutter contre le changement climatique.

Mais d'une part, il existe encore aujourd'hui une part importante d'incertitude sur les conséquences pour les sols d'un prélèvement à des fins énergétiques de la biomasse qui leur était restituée à l'état brut auparavant.

D'autre part, sur le sujet, la situation est beaucoup plus contrastée que ne l'affirme le Conseil régional et l'avis du CESER, avec des taux de matière organique qui varient du simple au triple selon les territoires bretons : taux confortables sur une petite moitié ouest, mais à ne pas dégrader, voire à améliorer sur une bonne moitié est.

Donc première question à laquelle il faut répondre : jusqu'à quel point développer la méthanisation tout en améliorant les taux de matières organique des sols là où cela devient un enjeu de résilience face au changement climatique, et en ne les dégradant pas là où ils sont bons. Une observation renforcée de l'évolution de ces taux sur

des territoires bien identifiés nous apparaît incontournable dans le cadre d'une démarche Breizh COP, intégrant le schéma biomasse.

Concernant la méthanisation encore, un deuxième garde-fou concerne l'utilisation de cultures dédiées concurrentes de l'usage alimentaire des sols bretons. Le conseil régional semble conscient du problème en soulignant la tentation chez les acteurs d'utiliser des cultures au potentiel méthanogène avéré. Il pose à ce sujet un certain nombre de questions qui à notre avis contiennent en elles-mêmes leur réponse. Je cite :

- quel bilan environnemental global de la méthanisation s'il est nécessaire d'apporter des intrants à la production des cultures énergétiques (eau, engrais, carburants, produits phytosanitaires) ?;
- comment garantir l'autonomie protéique et alimentaire des élevages ? (autonomie encouragée par le conseil régional, faut-il le souligner?) ;
- quel impact financier sur le cours des matières premières agricoles et du foncier ?.

On peut ajouter que si la SAU bretonne est de 1,7 M ha, l'équivalent en surface des tourteaux de soja importés pour l'élevage breton est de l'ordre de 700 000 ha et que nous ne sommes pas non plus autosuffisants en céréales. Toute utilisation à des fins énergétiques des sols en Bretagne accentuera ce déséquilibre. En terme de bilan matière, cela équivaut à importer plus de maïs Ukrainien (le moins cher) ou de soja Brésilien pour produire du méthane en Bretagne. C'est quand même difficile de faire pire en matière de transition énergétique.

Il y a là un antagonisme qu'il faut regarder en face et pour lequel on ne pourra pas se contenter de recommandations (10 % des surfaces et 15 % des volumes). On ne connaît hélas que trop le peu de poids des recommandations vis à vis de considérations d'efficacité économique, quand la rentabilité d'une installation coûteuse est en jeu.

Par ailleurs l'argent public peut-il servir à garantir indirectement un revenu via les cultures énergétiques à des producteurs, alors que les cultures à vocation alimentaire sont-elles soumises aux aléas du marché ? Là encore, la crédibilité d'une démarche Breizh COP est interrogée. La méthanisation doit être avant tout un processus de valorisation des déchets. Le Sradet doit s'approprier cet enjeu sous peine de dérives tellement prévisibles.

Concernant le bocage et son utilisation à des fins énergétiques, le conseil régional souligne, je cite : « La gestion de cette ressource doit se faire de manière durable et pérenne permettant le maintien d'un maillage bocager de qualité ».

Première remarque, on peut déduire de la carte de densité bocagère jointe dans le projet de schéma que sur au moins un tiers du territoire breton, le bocage ne peut plus être considéré comme étant de qualité. Avec un linéaire inférieur à 30m par ha il ne joue plus dans certains territoires quasiment plus aucun rôle environnemental. C'est vrai notamment sur une partie est et sud de la région. Et dans certaines zones cela se cumule avec un taux de matière organique des sols tout juste satisfaisant. Au-delà du simple schéma biomasse on voit progressivement émerger en Bretagne des territoires très peu armés pour faire face aux conséquences du réchauffement climatique dans les décennies à venir : Peu de capacité des sols à stocker l'eau, peu de bocage pour réguler le climat, retenir les matières organiques lessivables, retenir et faire s'infiltrer les eaux pluviales, et ce dans des zones sud et est où la pluviométrie risque d'être plus épisodique. Dans certaines zones, il pourrait devenir aléatoire de simplement maintenir à son niveau actuel la production de biomasse par les sols sans parler du maintien de leurs capacités à fournir des aménités environnementales (biodiversité, paysage, eau, climat etc).

En conséquence, dans le cadre d'une démarche transversale, il nous paraît important de territorialiser de façon plus fine les enjeux énergétiques et climatiques à partir d'indicateurs objectifs et d'intégrer le schéma biomasse dans une vision plus globale propre à chaque territoire. Dans ce cas une stratégie de valorisation énergétique de la biomasse bocagère, rémunératrice, alliée avec la mise en place de mesures agro environnementales ambitieuses permettant de repenser un bocage adapté aux nouveaux enjeux climatiques, certains parleront alors

d'agroforesterie, peut constituer un atout supplémentaire pour une mobilisation locale. Plus sans doute que le simple maintien du linéaire existant, notoirement vieillissant comme il est dit entre les lignes dans le schéma régional qui parle pudiquement de perméabilité de 30 % des haies bretonnes.

A court terme l'évaluation du programme Breizh bocage tant dans son aspect qualitatif que quantitatif, et l'élaboration d'un nouveau programme tenant compte de cette évaluation doivent permettre de garantir le renouveau d'un élément fondamental de la transition écologique en Bretagne. L'enjeu nous projette bien au-delà de l'année 2030 qui constitue l'horizon du schéma régional biomasse, ce n'est pas une raison pour le sous-estimer, bien au contraire.

Je vous remercie.

## Intervention de Marie-Pascale DELEUME Association Eau et rivières de Bretagne

J'interviens au nom de Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne et le Réseau Cohérence.

Ce schéma régional de la biomasse est le premier du genre en Bretagne puisqu'il est la déclinaison de la stratégie nationale de la biomasse adoptée en mars 2018. Non opposable, il vise simplement à faire un point global sur ce sujet afin d'orienter d'autres plans et schémas auxquels il est très lié, en particulier le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et le SRADDET, qui sont en cours de rédaction.

Nos associations saluent tout d'abord l'excellent travail réalisé par l'Observatoire de l'environnement pour mettre à disposition des acteurs bretons une information claire et partagée. Il a permis ici de réaliser un diagnostic qualitatif et quantitatif des différentes sources de biomasse. Cette approche globale est essentielle : la production et les usages de la biomasse doivent être abordés sous un angle multifonctionnel et renouvelable, ce que dit bien le document. La biomasse est avant tout un élément constitutif des cycles de la matière organique, du carbone et de l'azote, et elle est produite par des milieux naturels et cultivés qui ont d'autres fonctions aussi essentielles que la production d'énergie. Il nous semble important de rappeler que, dans la transition énergétique pour l'enjeu climatique, il s'agit de laisser le plus de carbone possible dans le sol qu'il soit fossile ou contemporain. C'est pourquoi nous souscrivons complètement à la hiérarchie des usages proposée par le document : alimentation, retour au sol, valorisation de la matière, chimie, énergie. Le « gisement » énergétique passe donc après d'autres enjeux et usages, en particulier le retour au sol comme garant essentiel de la réduction des gaz à effet de serre et de l'atténuation du changement climatique.

C'est pourquoi le volet des orientations appelle pour nous les remarques suivantes :

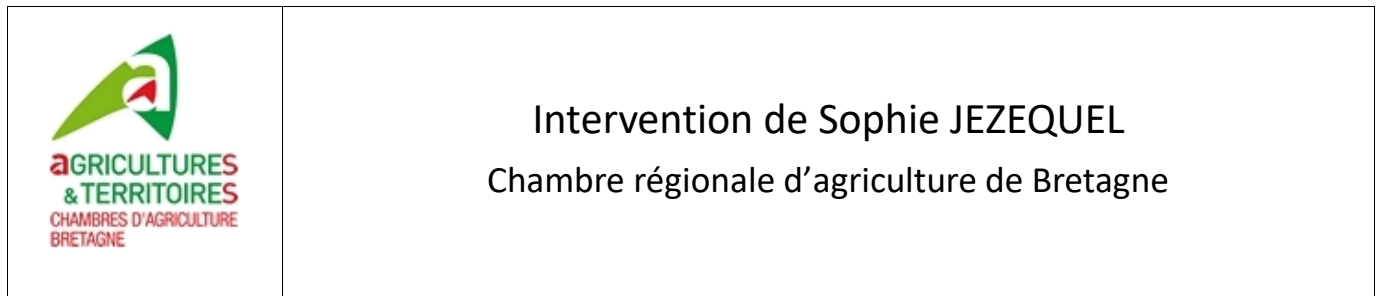
Nous souscrivons au besoin d'améliorer les connaissances, en particulier sur les effets environnementaux induits par les usages énergétiques de la biomasse, à court et long terme. Il sera nécessaire d'inscrire ces éléments dans des approches territoriales multifonctionnelles et bas carbone comme les Plans Climat.

Sur l'appui à la valorisation énergétique, nos associations sont très réticentes vis à vis du développement du biogaz en Bretagne. La technologie n'a pas fait ses preuves ni techniques, ni économiques, ni écologiques, ni sanitaires. Le risque est fort de construire des « usines à gaz », sur fonds publics, basées sur une ressource constituée principalement d'effluents d'élevage. La méthanisation détruit la matière organique alors que les sols bretons en sont déficients et n'enlève aucunement l'azote alors qu'il est en large surplus en Bretagne. La sécurisation de l'approvisionnement des méthaniseurs pourrait conduire au développement des cultures énergétiques, au détriment des cultures alimentaires et des prairies, pourtant essentielles au stockage de carbone, à la biodiversité et la qualité de l'eau. La méthanisation est donc contradictoire avec l'enjeu pour la Bretagne de faire évoluer son agriculture vers davantage de lien au sol et donc de retour au sol.

Sur la valorisation du bois, nous réaffirmons que le bois-énergie reste un sous-produit du bois d'œuvre, y compris dans le bocage où des filières doivent être remises en place. C'est pourquoi le bois-énergie devrait être assujéti à des plans de gestion forestiers et bocagers basés sur un socle climat/biodiversité. La restauration du bocage doit être une priorité régionale.

Dans le cadre de la Breizh COP et du futur SRADDET, et pour une vraie cohérence, ce schéma régional de la biomasse doit être relié directement au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et aux programmes liés aux arbres et espaces boisés (schéma forêt-bois, breizh bocage). Il doit permettre de promouvoir des approches territoriales mettant en priorité les économies et la prévention (énergie, ressources), le retour au sol et l'usage multifonctionnel et local des ressources.





Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le projet de schéma régional de la biomasse sera prochainement mis à disposition du public dans le cadre de la procédure de consultation dédiée. La Chambre Régionale d'Agriculture a été largement associée à son élaboration et nous saluons donc l'esprit de co-construction qui a animé cette phase du travail.

Ce schéma doit proposer un cadre stratégique et ambitieux pour développer la mobilisation de la biomasse à des fins énergétiques en Bretagne. Il s'agit là de développer de nouvelles filières économiques, de créer ou de consolider des emplois non délocalisables au sein de nos territoires, tout en veillant au respect des enjeux environnementaux. C'est un outil clé pour la transition énergétique et climatique de notre région.

Tout d'abord, il s'appuie sur le principe de la hiérarchie des usages de la biomasse que nous partageons pleinement. Nous devons veiller ensemble à un bon équilibre entre le développement des usages non alimentaires de la biomasse et la compétitivité des filières alimentaires régionales.

Par ailleurs, il met en évidence des gisements importants, et suffisants pour développer de façon ambitieuse la valorisation énergétique de la biomasse en Bretagne. Les gisements agricoles sont incontournables. La valorisation énergétique du bocage représente 20 % du potentiel mobilisable pour les chaudières. Et les gisements agricoles (fumiers, lisiers, résidus de cultures, cultures intermédiaires...) comptent pour plus de 90 % du potentiel mobilisable pour la méthanisation.

Comme sur la question des filières alimentaires, nous serons attentifs au partage de la valeur ajoutée au sein de ces filières et à la juste rémunération du travail des agricultrices et des agriculteurs.

Nous saluons plusieurs points de ce projet :

- les ambitions en matière de développement des connaissances, en particulier celle des flux réels d'approvisionnement des installations. En effet, nous sommes dans un contexte où les risques de tension sur certains gisements et d'impact sur les marchés sont réels ;
- la reconnaissance du label « Bois de bocage géré durablement » qui contribuera certainement à améliorer le positionnement des plaquettes bocagères dans l'approvisionnement des chaufferies.

S'agissant des chaufferies qui ont fait l'objet de financements publics, il serait souhaitable d'avoir également des ambitions en matière de contrôle de leur approvisionnement : le mode de production et le lieu de provenance sont-ils conformes aux engagements de départ ?

S'agissant de la méthanisation, nous partageons l'objectif de respecter un équilibre entre la vocation d'élevage de notre région et la diversification de l'agriculture, notamment vers la production d'énergie renouvelable. Nous sommes attachés au principe d'une gestion collective des ressources. Pour éviter toute dérive, il serait opportun de mettre en place dans le cadre de l'observatoire régional de la biomasse, un indicateur de « surveillance » collective de l'utilisation des ressources à l'échelle régionale. Imposer une « contrainte » à l'échelle de l'exploitation pourrait

en effet nuire au développement des projets dans notre région. Et bien sûr, nous attirons une nouvelle fois l'attention sur la nécessité d'une gestion économe du foncier.

Enfin, nous regrettons le manque d'ambition de ce projet de schéma quant à l'accompagnement financier des investissements qu'il suggère. Nous soulignons l'incohérence des ambitions stratégiques portées par ce schéma avec la suppression des aides de la Région et de l'ADEME pour les installations de méthanisation agricole en 2019.

Je vous remercie de votre attention.